



DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET JURIDIQUES
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 MARS 2016 COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE

(Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Nombre de conseillers élus..... : 33
Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents à 20 h 30 : 27
Nombre de conseillers votants à 20 h 30.....:33



Rapporteur : Monsieur le Député-Maire

❖ Election d'un secrétaire de séance – Article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Nomme Madame Joëlle RIETH en tant que secrétaire de séance.

❖ Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2016

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi 25 janvier 2016.



**FINANCES – RESSOURCES HUMAINES – SÉCURITÉ PUBLIQUE
AFFAIRES GÉNÉRALES - INTERCOMMUNALITÉ**

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint délégué aux Ressources Humaines et à la Sécurité Publique
Monsieur HÉLÈNE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances et aux Affaires Générales
Madame LEMARIÉ, Septième Adjointe déléguée à l'Intercommunalité,

- ❖ **Gestion des Affaires Communales – Délégation accordée à Monsieur le Maire sur la base de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales – Compte rendu des décisions prises dans le cadre de la délégation**

Par délibération en date du 16 avril 2014 modifiée, exécutoire le 17 avril 2014, le Conseil Municipal a décidé d'accorder à Monsieur le Maire la délégation prévue à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales dans certains domaines de l'action communale, et notamment pour :

- Fixer les tarifs publics (alinéa 2),

Dans le cadre de cette délégation, **une décision** a été prise depuis la dernière réunion du Conseil Municipal du 29 février 2016.

**DECISION N° 1 DU 11 MARS 2016
Exécutoire le 14 mars 2016**

VIE CULTURELLE

Organisation de dîners littéraires salons Ronsard de la Perraudière ou Manoir de la Tour
Fixation des tarifs

- . Tarif unique : **33,00 € (dîner compris)**

- ❖ **Action de formation en direction des élus – Bilan 2015 et perspectives 2016**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Prend acte du bilan 2015 et des orientations proposées pour 2016.

- ❖ **Déplacement de Monsieur Michel GILLOT, Maire-Adjoint délégué à l'Urbanisme et aux Projets Urbains, à la Rochelle le 8 avril 2016, afin de participer à la 16^{ème} journée d'études de la FUB – Mandat spécial**

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Charge Monsieur Michel GILLOT, Maire-adjoint en charge de l'urbanisme et des projets urbains, d'un mandat spécial, pour son déplacement du vendredi 8 avril 2016,
- 2) Précise que ce déplacement donnera lieu à des dépenses de transport pour se rendre à la Rochelle, directement engagées par l'élu concerné, et qu'il convient d'en accepter, conformément à la réglementation, le remboursement sur la base des dépenses réelles et sur présentation d'un état de frais,
- 3) Rappelle que ce déplacement fera l'objet d'un ordre de mission fixant notamment les dates de départ et de retour à Saint-Cyr-sur-Loire, la nature précise de la mission et le mode de transport emprunté.

❖ Budgets Primitifs – Exercice 2016 – Vote du budget principal et des budgets annexes

A – Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : 04 VOIX (Mme PUIFFE et son pouvoir M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)
ABSTENTION : -- VOIX

- Approuve le Budget Principal de la commune qui est arrêté comme suit :

Le Budget Primitif présenté s'élève à **32 765 739 €**

1°) La section de fonctionnement s'élève à **20 189 954 €**

. Les recettes de fonctionnement :

Elles sont composées du produit des impôts directs (taxe d'habitation, taxe foncière) **9 703 112 €**, du reversement par Tour(s) Plus d'une fraction de la contribution économique territoriale des entreprises pour **3 746 830 €**, de la dotation globale de fonctionnement (**1 047 000 €**) qui régresse de **430 565 €**. Les autres recettes fiscales (droits de mutation, etc...) s'élèvent à **1 010 350 €**, les produits des services et recettes diverses à **1 987 193 €**, des recettes financières pour **420 €** et le report de l'excédent 2015 pour **1 493 239 €**.

. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement représentent **16 728 954 €** avec les rémunérations du personnel pour **9 830 000 €**, les charges à caractère général **4 557 725 €** auxquelles il convient d'ajouter les contingents, subventions, participations pour **1 146 509 €**, les intérêts de la dette pour **451 000 €**, les dépenses imprévues et les charges exceptionnelles pour **36 580 €**.

La différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement s'élève à **3 461 000 €** ce qui représente l'autofinancement affecté à la section d'investissement.



2°) La section d'investissement s'élève à **12 575 785 €**

Le programme d'investissement s'élève **5 624 200 €** se répartissant ainsi :

- Urbanisme et cadre de vie :	2 322 000 €
- Infrastructures :	1 255 830 €
- Eclairage public :	140 000 €
- Equipements sportifs et de loisirs :	215 000 €
- Programme culturel « L'art est dans la rue »	10 000 €
- Bâtiments communaux :	962 800 €
- Sécurité publique (borne incendie) :	219 000 €
- Moyens techniques des services:	500 000 €

Un emprunt est prévu pour 2016 pour **2 000 000 €**. Le remboursement en capital représente **2 380 000 €** soit un désendettement prévisionnel de **380 000 €**.

B – Budget annexe ZAC Bois Ribert

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à « ZAC Bois Ribert », arrêté aux sommes suivantes : **2 529 700 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 750 427,16 €** en dépenses et recettes d'investissement.

C – Budget annexe ZAC Charles De Gaulle

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Charles de Gaulle », arrêté aux sommes suivantes : **1 060 200,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 045 320,62 €** en dépenses et recettes d'investissement.

D – Budget annexe ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Après avoir procédé à un vote à main levée dont les résultats sont les suivants :

POUR : 29 VOIX
CONTRE : -- VOIX
ABSTENTIONS : 04 VOIX (Mme PUIFFE et son pouvoir M. FIEVEZ, M. DESHAIES, Mme de CORBIER)

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Ménardièrre-Lande-Pinauderie », arrêté aux sommes suivantes : **5 624 485,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **6 528 194,35 €** en dépenses et recettes d'investissement.



E – Budget annexe « ZAC Croix de Pierre »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Croix de Pierre », arrêté aux sommes suivantes : **1 228 332,31 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 873 960,94 €** en dépenses et recettes d'investissement.

F – Budget annexe « ZAC de la Roujolle »

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC de la Roujolle », arrêté aux sommes suivantes : **953 900,00 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **1 270 122,91 €** en dépenses et recettes d'investissement.

G – Budget annexe du lotissement Equatop La Rabelais

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Approuve le budget annexe relatif à la « ZAC Equatop La Rabelais », arrêté aux sommes suivantes : **1 355 427,87 €** en dépenses et recettes de fonctionnement et **532 045,50 €** en dépenses et recettes d'investissement.

(Tous ces documents sont consultables en Mairie).

❖ Zones d'Aménagement Concerté – Répartition de l'emprunt souscrit par délibération n° 2015-08-103 du 12 octobre 2015 – Modification de cette répartition

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de modifier la répartition prévue dans la délibération n°2015-08-103 du 12 octobre 2015 et d'en accepter la suivante :
 - au budget annexe de la ZAC Bois Ribert, pour600 000,00 €,
 - au budget annexe de la ZAC Charles de Gaulle pour 1 400 000,00 €,
 - au budget annexe de la ZAC Ménardière Lande Pinauderie pour2 000 000,00 €,

❖ Budget primitif 2016 – Attribution de subventions aux associations artistiques, culturelles, sociales, sportives et autres – Année 2016



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Décide d'attribuer ces subventions aux associations énumérées ci-dessus pour un montant total de 280.926 €,

LIBELLE	MONTANT
COMITE DU PERSONNEL COMMUNAL	9 000,00
ASSOCIATION DEPART. PROTECTION CIVILE	650,00
SPA de LUYNES	400,00
REVEIL SPORTIF ST CYR-sur-LOIRE	99 836,00
ETOILE BLEUE	40 000,00
SAINT-CYR TOURAINE AGGLO HANDBALL	30 000,00
ASSOCIATION JUJITSU ST CYR-sur-LOIRE	600,00
ASSOCIATION JUDO ST CYR-sur-LOIRE	8 500,00
AMICALE PETANQUE de ST CYR-sur-LOIRE	150,00
AMICALE PECHEURS de ST CYR-sur-LOIRE	350,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BERGSON	200,00
ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE BECHELLERIE	200,00
AMICALE ANCIENS SAPEURS POMPIERS	200,00
ASSOCIATION PASSE MA DANSE	500,00
BRIDGE CLUB	800,00
AMICALE NUMISMATIQUE DE TOURAINE	150,00
USEP ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	200,00
USEP ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00
BIBLIOTHEQUE SONORE ASSOCIATION DONNEURS VOIX	100,00
ASSOCIATION PARALYSES DE FRANCE	250,00
ASSOCIATION EMERGENCE	500,00
ASSOCIATION SECOURS CATHOLIQUE RESEAU CARITAS	400,00
JALMAV TOURAINE	100,00
CROIX ROUGE FRANCAISE	250,00
RESTO-RELAIS DU COEUR	800,00
AIDES	150,00



ANIMATION LOISIRS HOPITAL LES BLOUSES ROSES	150,00
ASSOCIATION LES BLOUSES NOTES	300,00
ASSOCIA.VISITE MALADES ETABLIS.HOSPITALIERS	100,00
ASSOCIATION VOYAGEURS 37	700,00
ASSOCIA.LES PETITS FRERES DES PAUVRES	200,00
PLANNING FAMILIAL	400,00
CENTRE PORTE OUVERTE	200,00
MOUVEMENT NATIONAL VIE LIBRE	200,00
CTP - 37	250,00
COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE JEAN MOULIN	200,00
COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE CHARLES PERRAULT	200,00
COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE PERIGOURD	200,00
COOP.SCOL.ECOLE MATERNELLE HONORE de BALZAC	200,00
COOP.SCOL.ECOLE PRIMAIRE ANATOLE FRANCE	200,00
COOP.SCOL.ECOLE PRIMAIRE REPUBLIQUE	200,00
COOP.SCOL. ECOLE PRIMAIRE PERIGOURD	200,00
COOP.SCOL. ECOLE PRIMAIRE ENGERAND	200,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BERGSON	650,00
FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE BECHELLERIE	650,00
C.F.A INTERPRO de l'AUBE	70,00
C.F.A. BTP INDRE ET LOIRE	210,00
C.F.A. JOUE LES TOURS	840,00
C.F.A MAISON FAMILIALE RURALE SORIGNY	210,00
MAISON FAMILIALE RURALE NEUVY LE ROI	140,00
MAISON FAMILIALE RURALE NOYANT DE TOURAINE	70,00
MAISON FAMILIALE RURALE BOURGUEIL	70,00
UNION DELEGUES DEPART. EDUCATION NATIONALE	100,00
ENSEMBLE VOCAL PERRAUDIERE	1 600,00
COMPAGNIE DU BONHEUR	1 300,00
ASSOCIAT. RECHERCHE ART CONTEMPORAIN (ARAC)	11 000,00
LES AMIS DU CHAPITEAU DU LIVRE	55 000,00



LES ATELIERS CAPHARNAUM	700,00
COLLECTIF ARIA MAGENTA	200,00
ASSOCIATION LA TROUPE D'UTOPISTES	300,00
ASSOCIATION FESTHEA ST CYR-sur-LOIRE	3 500,00
AMICALE PETITS JARDINIERS "LA TRANCHEE ST CYR	700,00
STE HORTICULTURE TOURAINE "VAL DE CHOISILLE"	150,00
COMITE DES VILLES JUMELEES	1 700,00
ASSOCIATION TOURAINE FRANCE-SLOVENIE	300,00
SAINT-CYR-sur-LOIRE:HOMMES & PATRIMONE	900,00
COMITE ENTENTE ANC.COMBAT.&VICTIMES GUERRE	600,00
CONSERVAT.PATRIMOINE BRODERIE DE TOURAINE	200,00
COMITE I&L CONC.NAT.RESISTANCE ET DEPORTATION	150,00
ASSOCIAT.NLE ANCIENS COMBAT.& AMIS RESISTANCE	100,00
LA PREVENTION ROUTIERE	400,00
ASSOCIAT.FAMILLES VICTIMES ACCIDENTS CIRCULATION	300,00
ASSOCIATION AIDE FAMILIALE POPULAIRE	200,00
COLLÈGE JOACHIM DU BELLAY	30,00
	280 926,00

Il est précisé pour mémoire qu'à ces sommes s'ajoutent des crédits d'un montant de 74 164,00 € en provenance de la Communauté d'agglomération Tour(s)plus, ventilés sur proposition de la Commune comme suit :

- Réveil Sportif de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 56 164 €, soit un montant total de 156 000, 00 €,
- Etoile Bleue de SAINT-CYR-SUR-LOIRE : 10 000,00 €, soit un montant total de 50 000, 00 €,
- Centre de Formation Equestre de la Grenadière : 1 000,00 €
- Association Festhéra : 3 500,00 €, soit un montant total de 7 000, 00 €,
- Association Val de Luynes Evènements : 3 500,00 €

❖ **Impôts locaux 2016 – Détermination des taux – Taxe foncière sur les propriétés bâties – Taxe foncière sur les propriétés non bâties – Taxe d'habitation**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016. Pour rappel, ces derniers sont fixés depuis 2009 comme suit :



TAXES	TAUX 2016
TAXE D'HABITATION	14,16 %
TAXE SUR LE FONCIER BATI	16,61 %
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI	42,69 %

❖ **Versement de l'indemnité de conseil au Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'État,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Demande le concours du Comptable Public de la Trésorerie de Tours Municipale pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- 2) Accorde l'indemnité de conseil au taux de 90%,
- 3) Décide que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté susvisé et sera attribuée à Monsieur BERHO-LAVIGNE, Chef de service comptable de la Trésorerie de Tours Municipale,
- 4) Précise que le maintien de cette demande de concours ainsi que le taux de l'indemnité afférente seront de nouveau soumis à l'examen du Conseil Municipal pour l'exercice 2017.

❖ **Communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Commission locale d'évaluation des transferts de charges – Approbation des montants pour l'année 2016**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité qui s'est prononcée le 10 mars 2016,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le montant des charges transférées au titre de l'année 2016 qui s'élève pour la Commune de Saint-Cyr-sur-Loire à la somme de **0,00 €**.
- ❖ **Travaux Génie Civil de dissimulation des réseaux de télécommunications – Années 2015-2016 – Demande de fonds de concours auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire, l'attribution d'un fonds de concours le plus élevé possible pour la réalisation de ces travaux de génie civil de dissimulation des réseaux de télécommunication des années 2015-2016.
- ❖ **Programme de voirie 2016 – Demande d'aide financière au titre de la réserve parlementaire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre de la réserve parlementaire, l'attribution d'une aide la plus élevée possible pour ce programme de voirie 2016.
- ❖ **Fonds de concours annuels versés par la communauté d'agglomération Tour(s) Plus – Année 2016**

A – Annuel – Construction d'un bâtiment destiné aux archives municipales et programme de voirie

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2016, l'attribution d'un fonds de concours pour ces travaux de construction de bâtiment archives ainsi que le programme de voirie 2016.

B – Aire d'accueil des gens du voyage

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la communauté d'agglomération Tour(s) Plus au titre de 2016, l'attribution d'un fonds de concours le plus élevé possible pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage.

C – Programme d'illuminations 2016/2017

Le Conseil Municipal,



Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite auprès de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus, au titre de 2016, l'attribution d'un fonds de concours de 6 000,00 €.

❖ **Acquisition de véhicules électriques – programme 2016**

A – Demande d'aide financière auprès du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- sollicite du Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre et Loire, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour ces achats d'équipement de transport électrique.

B – Demande d'aide financière à Tour(s) Plus au titre du fonds de concours Plan Climat en matière de mobilité durable

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite de la Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus au titre de 2016, l'attribution de ce fonds de concours à hauteur de 30 % pour cet achat d'équipement de transport électrique.

❖ **Construction d'un bâtiment pour les archives communales – Demande d'aide financière auprès de l'Etat dans le cadre du fonds de soutien à l'investissement public local**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Sollicite au titre du fonds de soutien à l'investissement public local au titre de l'année 2016, l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible pour cette opération.

❖ **Marchés publics – Compte rendu des marchés à procédure adaptée conclus entre le 23 février et le 10 mars 2016**

Le Conseil Municipal,

- Prend acte de l'ensemble des marchés à procédure adaptée passés suivant la délégation accordée à Monsieur le Maire, conformément à l'alinéa 4 de l'article L. 2122-22.

❖ **Ressources Humaines – Tableau indicatif des emplois du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire – Mise à jour au 22 mars 2016**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Procède à la modification du tableau indicatif du personnel permanent titulaire ou stagiaire et non titulaire et non permanent avec effet au 22 mars 2016.

❖ **Demande de protection fonctionnelle de deux agents**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Accepte d'accorder la protection fonctionnelle sollicitée,
- 2) Autorise, par conséquent, l'autorité territoriale à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette protection.

❖ **Adhésion à l'association des décideurs informatiques de la Région Centre – Val de Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve le projet d'adhésion à l'association des décideurs informatiques de la Région Centre.

❖ **Intercommunalité – Syndicat Intercommunal d'Énergie d'Indre-et-Loire – Compte rendu de la réunion du Conseil Syndical du jeudi 17 mars 2016**

Monsieur BOIGARD rend compte des points inscrits à l'ordre du jour de ce comité et précise qu'il y a une démarche importante de faite en terme d'économie d'énergie. Il informe les membres du Conseil Municipal que 145 communes ont transféré leurs compétences, ce qui représente 30 000 points lumineux dans le département. Il précise que le coût d'un point lumineux est de 16,25 € HT.

Monsieur BOIGARD signale également qu'il y a 108 bornes de charge installées dans le département pour les véhicules électriques et 2 bornes de « charge rapide » sur les autoroutes, à Autrèche, sur l'A10 et à Bourgueil, sur la sortie de la A 85. Il précise que 294 véhicules utilisent ces bornes sur 28 départements.

Enfin, différents points ont été abordés sur l'éclairage public et le gaz.

❖ **Intercommunalité – Communauté d'Agglomération Tour(s) Plus – Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du lundi 7 mars 2016**

Madame LEMARIÉ signale que figuraient, à l'ordre du jour de cette réunion, les points suivants :



- Remplacement de **Monsieur Jean Gérard PAUMIER**, maire de Saint-Avertin par **Monsieur Alain GUILLEMIN**, au titre de vice-président de l'agglomération tourangelle.
- Installation de **Monsieur GILLOT**, Conseiller Communautaire.

Transports : Dissolution de la Sémitrat, suite à la cessation d'activité de cette société au 30 septembre 2015. Les actionnaires ont clôturé la liquidation de cette société lors d'une assemblée générale.

Politique de la Ville : Adhésion à l'association « nos quartiers ont du talent ». La Communauté d'Agglomération a signé un contrat de ville, nouvelle génération, avec l'Etat et ses partenaires. Les signataires de ce contrat ont souhaité développer des accompagnements de parcours, vers l'emploi, adaptés aux besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Madame LEMARIÉ précise que ce projet vise à parrainer 80 à 100 jeunes, de 30 ans, avec un bac plus 3. Le Conseil Communautaire a décidé d'adhérer à cette association pour un montant de 10 000 €.

Développement économique : Le Conseil Communautaire déclare d'intérêt communautaire l'opération d'aménagement d'un giratoire d'accès à la zone d'aménagement sur la commune de Parçay.

Assainissement : Dissolution du Syndicat Intercommunal d'Assainissement « Cérelles – Chanceaux » au 30 juin 2016.

Développement durable : Le Conseil Communautaire a émis un avis favorable à l'avant-propos du Plan de Protection des Risques d'Inondation (PPRI).

Finances : Attribution de fonds de concours aux communes.

- . Avis favorable pour le règlement « cadre » de mise à disposition des biens informatiques partagés ainsi que la convention annexe relative au partage, avec la ville de Joué-lès-Tours, de logiciels de gestion des Ressources Humaines.

❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Communale des Impôts Directs du jeudi 10 janvier 2016**

Monsieur HÉLÈNE signale que la commission s'est réunie le 10 mars dernier et a examiné les nouvelles opérations et constructions.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Finances, Ressources Humaines, Sécurité Publique, Affaires Générales et Intercommunalité du jeudi 10 mars 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

❖ **Compte rendu de la réunion de la Commission Générale du lundi 14 mars 2016**

Les rapporteurs n'ont rien de plus à ajouter.



ANIMATION – VIE SOCIALE ET VIE ASSOCIATIVE – CULTURE - COMMUNICATION

Rapporteurs : Monsieur BOIGARD, Premier Adjoint,
Monsieur HELENE, Quatrième Adjoint délégué aux Finances et aux Affaires Générales,
Monsieur MARTINEAU, Neuvième Adjoint délégué à la Vie Associative
Monsieur MILLIAT, Conseiller Municipal Délégué à la Culture

❖ **Association « Les Amis du Chapiteau du Livre »**

A – Subvention 2016 – Transparence des aides financière versées par la commune – Convention bipartite

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

B – Organisation de la 8^{ème} du Chapiteau du Livre les 26, 27 et 28 mai 2016 et de la 7^{ème} édition de la 2^{ème} vie du Livre le 11 septembre 2016 – Convention de partenariat

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention de partenariat avec l'association « Les Amis du Chapiteau du Livre »,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec cette association.

❖ **Transfert de la licence d'entreprise de spectacles au nom de Monsieur François MILLIAT et demande de renouvellement de licence**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Désigne Monsieur François MILLIAT, comme titulaire des licences N°1 1010082 et N°3-1010086 à compter de leur renouvellement et l'autorise à signer toute pièce afférente à ce dossier.

❖ **Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage – Modification du règlement d'utilisation de l'aire de stationnement des gens du voyage**



Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ Approuver les termes du projet de règlement.

❖ **Mise à disposition des locaux du Centre de Vie Sociale – Convention avec l'Association « Les Sentiers du Savoir »**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1) Approuve les termes du projet de convention de mise à disposition d'un local au sein du Centre de Vie Sociale André Malraux pour l'association « Les sentiers du savoir »,

2) Autorise en conséquence Monsieur le Maire ou Monsieur Jean-Jacques MARTINEAU, Adjoint au Maire délégué à la vie associative, à signer la-dite convention avec l'association « Les Sentiers du savoir ».

❖ **Compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale du lundi 21 mars 2016**

Madame PRANAL signale que figuraient à l'ordre du jour de cette réunion les points suivants :

- Vote du budget primitif 2016,
- Examen d'une demande de subvention émise par la Croix Rouge Française pour la mise en place d'un projet d'épicerie sociale sur roues. **Madame PRANAL** précise que l'objectif de cette action est de créer un dispositif d'action sociale itinérante,
- Examen et vote de l'indemnité de conseil pour le receveur municipal,
- Etude de trois demandes de secours exceptionnels,

Madame PRANAL donne ensuite quelques informations diverses.

- Emménagement des premiers résidents dans la résidence Konan.
- Quinzaine de la parentalité : plusieurs conférences ont eu lieu et celles-ci ont été bien suivies. Face au succès de cette opération, celle-ci sera renouvelée.
- Ateliers du bien vieillir : ce programme vient de se terminer et il est également demandé à ce que cette activité soit renouvelée.
- Déjeuner des séniors : 2 avril prochain.
- Ciné Off : le 25 février dernier, la projection du film « Chocolat » a rassemblé 401 personnes ; le film « encore heureux », 186 personnes. La prochaine séance se tiendra le jeudi 14 avril 2016 avec la projection du film « zootopie », et le 25 avril, « médecin de campagne ».
- Université du Temps Libre : la conférence du 3 mars 2016 sur la prévention du cancer par l'alimentation a rassemblé 90 personnes et une dizaine de personnes sont restées à l'extérieur, faute de place. La prochaine conférence se tiendra le 31 mars sur le thème « les addictions aux jeux de hasard et de l'argent ».

Madame PRANAL donne quelques informations sur l'aire d'accueil des gens du voyage.



Enfin, **Madame PRANAL** précise que Saint-Cyr-sur-Loire compte 939 demandeurs d'emplois en février 2016, soit - 0,21 % par rapport à février 2015.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Animation – Vie Sociale et Vie Associative – Culture - Communication du mercredi 9 mars 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

ENSEIGNEMENT – JEUNESSE – SPORT

Rapporteurs : Madame GUIRAUD, Sixième Adjointe déléguée à la Petite Enfance
Monsieur MARTINEAU, Huitième Adjoint délégué au Sport et à la Vie Associative

❖ **Petite Enfance et Jeunesse – Renouvellement de la convention avec la Caisse d'Allocations Familiales au titre du contrat Enfance et Jeunesse**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- 1) Approuve le Contrat Enfance et Jeunesse proposé par la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre-et-Loire,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et les documents afférents.

❖ **Sport – Transparence financière des aides versées par la commune – Subvention 2016**
A - Convention bipartite entre le Réveil Sportif et la commune
B – Convention bipartite entre le SCTAH et la commune
C – Convention bipartite entre l'Etoile Bleue et la commune

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes des conventions proposées,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes et tout document s'y rapportant.



❖ **Utilisation du Parc de l'accueil de Loisirs du Moulin Neuf – Convention de mise à disposition entre le Réveil Sportif de Saint-Cyr-sur-Loire, la section tir à l'arc et la commune de Saint-Cyr-sur-Loire**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Approuve les termes du projet de convention,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Enseignement – Jeunesse – Sport du mardi 8 mars 2016**

Il n'y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l'objet de délibérations.

**URBANISME – AMÉNAGEMENT URBAIN – EMBELLISSEMENT DE LA VILLE
ENVIRONNEMENT – MOYENS TECHNIQUES - COMMERCE**

Rapporteurs : Monsieur GILLOT, Troisième Adjoint délégué à l'Urbanisme et à l'aménagement urbain
Monsieur VRAIN, Neuvième Adjoint délégué à l'Environnement et aux Moyens Techniques,
Embellissement de la Ville

❖ **Acquisitions foncières – ZAC de la Roujolle – Acquisition des parcelles cadastrées AL n° 171, n° 263, n° 265, n° 267 et n° 269 situées boulevard André-Georges Voisin – Rond-point de Meinerzhagen appartenant à la communauté d'agglomération Tour(s) Plus**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide d'acquérir 2.439 m² auprès de la communauté d'agglomération Tour (s) Plus, correspondant aux parcelles cadastrées AL n° 171 (704 m²), n° 263 (962 m²), n° 265 (628 m²), n° 267 (36 m²) et n° 269 (109 m²), sises au rond-point de Meinerzhagen sur le boulevard André-Georges Voisin, dans la tranche n°1 de la ZAC de la Roujolle, libres d'occupation,
- 2) Précise que cette acquisition se fait au prix de 69.785 €,
- 3) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le ou les notaires du vendeur,
- 4) Autorise Monsieur l'adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,



- 5) Dit que l'acquisition ne donnera lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 du code Général des Impôts.

❖ **Cessions foncières – Logements sociaux conventionnés – Cession de 4 logements – Garantie d'emprunt**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Décide de céder au profit de la société Touraine Logement ESH, représentée par son Président ou toute personne pouvant valablement s'y substituer, dont le siège est 14 rue du Président Merville à Tours, 4 logements sociaux désignés ci-après :

1 appartement – T2/3 (58,63m²+cave) – bâtiment C - lots n° 316 pour 61/10.000èmes et n° 346 pour 1/10.000èmes des parties communes copropriété « résidence Victor Hugo AS 525 »,
Bâti avec d'autres sur la parcelle cadastrée section AS n° 902 (11.131 m²),
sise 3 rue Saint Exupéry,
pour le prix de 93.000,00 € nets (quatre-vingt-treize mille euros nets).

1 appartement – T3 (58,83m²+cave) – bâtiment B - lots n° 15 pour 61/10.000èmes, n° 31 pour 1/10.000èmes en nature de cave et n° 1201 pour 2/10.000èmes en nature de parking - copropriété « résidence Victor Hugo AS 525 »,
Bâti avec d'autres sur la parcelle cadastrée section AS n° 902 (11.131 m²),
sise 20-22 rue Jean Moulin,
pour le prix de 93.000,00 € nets (quatre-vingt-treize euros nets).

1 appartement – T2/3 (58,19m²+cave) – bâtiment D - lots n° 416 pour 61/10.000èmes et n° 434 en nature de cave, copropriété « résidence Victor Hugo AS 525 »,
Bâti avec d'autres sur la parcelle cadastrée section AS n° 525 (4.386 m²),
sise 5-7 rue Jean Moulin,
pour le prix de 98.000,00 € nets (quatre-vingt-dix-huit mille euros nets).

1 appartement – T3 (51,61m²+cave) – bâtiment B - lot n° 236 pour 132/10.000èmes et n° 94 pour 1/10.000èmes des parties communes copropriété de « immeuble 51 rue fleurie »,
Bâti avec d'autres sur la parcelle cadastrée section AT n° 476 (6.400 m²),
sise 51 rue Fleurie,
pour le prix de 85.000,00 € nets (quatre-vingt-cinq mille euros nets).

- 2) Précise que cette acquisition se fait moyennant la somme globale de 369.000 € nets,
- 3) Dit que cette vente se réalise dans le cadre de l'article 55 de la loi SRU qui impose aux communes de plus de 15 000 habitants, un nombre de logements locatifs sociaux supérieur à 20 % du total des résidences principales et un programme de rattrapage pour celles dont le seuil est inférieur. Ces logements devront donc rester intégrés au quota de logements sociaux de la ville,
- 4) Accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 345.000,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt constitué d'une ligne du prêt.



5) Précise que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

6) S'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

7) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le notaire du vendeur,

8) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété.

❖ **Cession foncière – Rue de Palluau – Constatation de désaffectation et de déclassement d'une emprise du domaine public dans le domaine privé de la commune et proposition de cession au profit de Messieurs Roger et Antony BARROUX**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) Prend acte de la désaffectation de l'emprise d'environ 201 m² (sous réserve du document d'arpentage) située entre les n° 64 et 68 rue de Palluau,
- 2) Constate son déclassement dans le domaine privé de la commune, sans enquête publique, conformément à l'article L 141-3 du Code de la voirie routière, puisqu'il ne portera pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie,
- 3) Décide de céder les parcelles qui seront créées et classées dans le domaine privé de la commune, au profit, chacun en ce qui le concerne, de Monsieur Roger BARROUX et de Monsieur Antony BARROUX, riverains, y compris le mur en moellons qui devra être préservé,
- 4) Dit que cette cession aura lieu pour un prix de 10 € TTC le mètre carré,
- 5) Autorise Monsieur le Maire ou son Adjoint délégué aux cessions et acquisitions foncières à signer tous les actes et pièces utiles au transfert de propriété,
- 6) Désigne Maître ITIER-LAPOINTE, Notaire à Saint-Cyr-sur-Loire, pour procéder à la régularisation de cet acte puis à la rédaction de l'acte authentique, le cas échéant, en collaboration avec le Notaire de l'acheteur,



❖ **Environnement – Association « les bouchons d’amour » - Convention**

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l’unanimité,

- 1) Approuve les termes de la convention proposée,
- 2) Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention.

❖ **Compte rendu de la réunion de la commission Urbanisme-Aménagement Urbain-Embellissement de la Ville-Environnement-Moyens Techniques-Commerce du lundi 7 mars 2016**

Il n’y a rien de particulier à ajouter. Tous les points étudiés viennent de faire l’objet de délibérations.

QUESTIONS DIVERSES

Carnaval

Madame LEMARIE rappelle que le défilé carnaval a lieu le samedi 26 mars prochain avec comme thème « les voyageurs de l’espace ».

Pour le Maire absent,
Le Premier Adjoint,

Fabrice BOIGARD